

Propositions iconoclastes pour la prochaine élection présidentielle française



Par Lucien SA Oulahbib

- Il y a environ 200 000 avortements par an en France, pourtant beaucoup de couples cherchent à adopter et n'y arrivent pas alors que la majorité est pourtant hétérosexuelle, ne parlons pas des autres... Pourquoi ne serait-il pas alors possible de *proposer* à ces femmes qui veulent avorter la possibilité soit d'accoucher sous X, soit de les accompagner financièrement jusqu'à qu'elles puissent subvenir aux besoins de l'enfant et des siens surtout lorsqu'elles sont très jeunes ? Quitte pour les autres à imaginer de nouvelles maisons d'accueil pour femmes si leur milieu familial et social s'avère hostile.
- Nombre de témoignages montrent que beaucoup de femmes, même jeunes, auraient aimé mener à leur terme leur maternité si elles avaient connu un environnement favorable. Mais elles

subissent souvent la pression idéologique de groupes fanatisés agitant le refus de toute « emprise sur les corps » alors que ces mêmes groupes ne disent absolument rien à l'encontre de la contrainte étatique actuelle sur ces derniers ; ne parlons pas de leur silence abyssal à l'encontre des pays qui les oppressent et obligent à leur migration censée cyniquement « remplacer » ces avortements faisant chuter la démographie de manière de plus en plus dramatique.

- Il faudrait interroger tous les candidats à la Présidentielle française sur ce point. Tous ? Oui...
- Concernant maintenant le point sans doute le plus attaqué des propositions de Zemmour concernant sa conception de la « préférence nationale » (le terme même étant traité de « fascisant » depuis des lustres alors que l'on ne peut pas être fonctionnaire sans être justement « Français » au moins sur le papier) est on le sait le suivant : réserver les allocations de solidarité, hors cotisations sociales, aux nationaux, ce qui implique que même les étrangers en situation régulière n'auraient plus le droit de les toucher (CAF, APL, RSA, CMU, AME...). À cela plusieurs conséquences pratiques : avant même de réfléchir sur sa philosophie, concrètement

cela va impliquer un sérieux manque à gagner pour beaucoup de foyers d'étrangers. Est-ce que cela va les inciter à repartir vers leur pays d'origine dans lequel ils survivaient et étaient opprimés (mais très peu l'admettent) ?

- Pas sûr. Mais cela ne veut pas dire que cela ne soit pas *salutaire* pour ces étrangers, du moins pour ceux qui veulent *réellement* s'agréger à la nation française et sa culture.
- En effet, si dans un premier temps cela peut engendrer beaucoup de tensions et même embarrasser nombre de Français d'origine étrangère jusqu'à ce que cela déclenche des affrontements violents dont il n'est pas sûr que leur émergence puisse être réellement colmatée vu l'état réel actuel des forces de l'ordre et de la justice, par contre cela peut libérer les familles qui veulent s'émanciper durablement de la pression communautariste, mais ont toujours été empêchées par cette dernière de faire le premier pas vers la demande de naturalisation *pleine et entière* (voir *infra*). C'est d'ailleurs l'intervention de la loi sur les signes ostensibles qui a relativement protégé la jeunesse de cette pression communautaire,

relativement parce que sitôt rentrée dans ses foyers cette jeunesse, en particulier féminine, reste toujours et en permanence harcelée, malmenée, menacée, violentée, parfois brûlée et même tuée sous l'indifférence générale des Autorités et des Milices pseudo-féministes et antifa à leurs ordres.

- Mais je ne militerai pas pour un « assouplissement », du moins tel quel, des conditions permettant d'acquérir la nationalité française (ou de la réintégrer pour les « Algériens » nés *avant* 1962 comme ce fut le cas pour ma famille en 1971, présente en France depuis 1954 et obligée de fuir parce que mon père était menacé du fait de sa lutte pour une « Algérie plurielle » et qu'il avait réintégré la religion chrétienne, dominante *avant* l'invasion arabo-musulmane). Je militerai plutôt pour que la possibilité d'être naturalisé ou de réintégrer la nationalité française soit subordonnée à deux conditions impliquant d'une part une extension de la loi sur les signes ostensibles et d'autre part l'acceptation des nouvelles contraintes liées au regroupement familial (à savoir perdre les allocations dites de « solidarité »).

- Ainsi demander la nationalité française ou la réintégrer implique strictement d'accepter ses *us* et coutumes ce qui implique donc d'une part que le port de signes religieux ostensibles ne soit pas possible non seulement durant la cérémonie, mais en général et en priorité dans les établissements publics et les entreprises privées, transports compris (la « rue » restant libre, mais son « espace commun » reste ouvert à la critique civilisationnelle), et, d'autre part, le fait de demander un regroupement familial implique de voir ses allocations de solidarité être en effet supprimées parce que ce n'est pas du devoir national de la France que de supporter les impérities des pays d'origine, mais plutôt à ces derniers et plus largement à ladite Communauté internationale d'y remédier.
- Il n'est en effet pas du tout « équitable » que ne soit pas reconnu le statut de réfugiés économiques qui inciterait, voire forcerait, les structures internationales qui s'occupent de réfugiés en général (irréguliers, mais aussi réguliers) à les prendre en compte. Ceci implique concrètement que ce soit ces structures qui financent des camps de réfugiés édifiés par ailleurs de manière responsable à la différence de ces cloaques

comme la « jungle de Calais » ou ces différents sites de réfugiés irréguliers installés dans ces nouveaux bidonvilles qui fleurissent de plus en plus.

- La France devrait d'ailleurs suspendre ses participations de toutes sortes à ces instances tant qu'elles ne prennent pas à bras le corps ces problèmes, en particulier l'UE, ce qui impliquera de suspendre la somme allouée par la France à cette dernière, et d'opérer en effet la politique dite de la « chaise vide » jusqu'à militer au niveau mondial pour la constitution d'une nouvelle organisation des nations qui pourrait se nommer *Alliance des Nations Démocratiques* (AND) dans laquelle ne seraient acceptées que les nations respectant *réellement* les libertés de penser, d'entreprendre et de choisir les institutions et le mode de vie adéquats à leur singularité civilisationnelle, du moins dans les limites de la nouvelle Charte reprenant les principes des droits de l'Homme et du Citoyen, mais en les précisant et en les élargissant en conformité avec les acquis civilisationnels atteints aujourd'hui comme l'égalité homme/femme, la liberté de penser, de s'exprimer, de se soigner, d'être instruit en fonction de considérations qui respectent le socle de la Charte indiquant que la liberté

est le primat conditionnant l'égalité et la fraternité.

- De ce fait, il faut proposer également, du moins déjà en France, que la santé ne soit plus sous la dépendance d'un ministère ou d'organismes, qu'ils soient publics ou privés, mais soit prise en charge par le citoyen lui-même via un chèque « santé » qui lui redistribue ses cotisations afin qu'il puisse choisir l'organisme de son choix. L'État ici n'a pas à suspendre les libertés fondamentales, mais à les protéger à partir du moment où la liberté de soins est suffisamment prise en charge par des organismes responsables indépendants des pressions financières et idéologiques.
- *Idem* pour l'enseignement qui n'a pas besoin d'un ministère, mais de directives dites d'instructions publiques et non plus d'éducation nationale, les régions départements et communes prenant en charge ces instructions de telle sorte qu'elles veillent à ce qu'une réelle pluralité pédagogique les accompagne, tout en faisant en sorte que le « chèque » d'enseignement distribué à chaque famille soit réellement investi à cet effet.
- Les enseignants doivent être directement

recrutés par les établissements scolaires à partir du moment où ils possèdent un diplôme nationalement reconnu.

- Le ministère de la Culture doit aussi disparaître et être remplacé par une régionalisation renforcée (du moins lorsque les régions seront redimensionnées dans leur état d'origine [*infra*]). Les aides et prêts ne doivent plus être dépendants d'organismes idéologiquement orientés, mais réellement pluralistes ce qui implique d'en faire un audit.
- Les ministères de l'Économie, de l'Industrie et de l'Environnement doivent être regroupés au sein d'un ministère du développement territorial équilibré [DTE] ce qui permettrait d'acheminer les attractions multiformes dont les investissements, de telle sorte qu'aucune région et commune, qu'aucun département soit défavorisé ou au contraire surdimensionné.
- Ceci implique d'encadrer l'énumération de ces propositions [dont une part est visible dans *Intérêt général et bien commun : pour une théorie rénovée de l'Action Publique*, 2014] par ces deux points constitutionnels : 1/les principales tâches d'intérêt général comme la sécurité, la défense, les relations

diplomatiques restent l'apanage de l'État central et sont sous le contrôle de l'Assemblée nationale. 2/ toutes les tâches propres au « bien commun » [enseignement, santé, développement territorial comprenant les infrastructures énergétiques...] sont l'apanage des instances régionales, départementales, communales, sous le contrôle du Sénat, ce qui implique un rééquilibrage des pouvoirs de décision de ces deux Chambres, considérant par exemple que les députés qui interviennent au sein de l'UE doivent être les mêmes qu'au niveau national [par roulement], qu'il existe aussi une dissociation entre élections présidentielles et législatives, le mandat des premières revenant à sept ans, celui des secondes à cinq ans, mais sur la base d'une proportionnelle majoritaire à un tour ce qui évite les alliances de circonstance et le non-émiettement de la majorité dégagée.

- Au niveau international, il faudra faire de toute façon un audit des organisations dédiées et des types d'alliances aujourd'hui en vigueur.

À suivre...